



Lettre d'informations de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le Pas-de-Calais

N°2

Edito

Cette deuxième lettre d'information est consacrée exclusivement à la lutte contre les violences faites aux femmes, célébrée en ce 25 novembre 2011. Elle présente tant les actions gouvernementales en vigueur, que les actions innovantes du Pas-de-Calais.

Une évolution de la prise en charge des publics en situation de violences conjugales depuis 10 ans

Parmi les violences faites aux femmes, les violences au sein du couple marquent particulièrement le département.

Si elles s'exercent depuis des siècles, l'ampleur du phénomène a été révélée publiquement par l'Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France (Enveff) en 2000 (INED et INSEE).

Selon cette étude, 1 femme sur 10 a subi des violences verbales, psychologiques, physiques ou sexuelles de la part de son conjoint ou ex-conjoint dans les douze mois qui ont précédé les entretiens. Toutes les composantes de la société sont concernées, sans distinction d'âge, de niveau de vie, de niveau d'étude, de catégorie socioprofessionnelle, d'origine, de confession, de lieu de résidence ... Enfin, si 2/3 des situations de violences ont eu lieu sous l'emprise de l'alcool, 1/3 de ces dernières se poursuivent lorsque la consommation d'alcool a cessé.

Face à l'urgence, les politiques gouvernementales ont donné la priorité à l'organisation de la prise en charge et de l'accompagnement des victimes. Permanences associatives, temps de formation et d'information, recensement des victimes hébergées en institution, les bases de la protection et de l'aide aux victimes étaient posées.

Dans un second temps, depuis 2005 des actions tant législatives que socio-éducatives ont été menées pour responsabiliser et condamner les auteurs. La palette d'outils utilisables en fonction de la gravité des faits est composée de stages, de mesures thérapeutiques, de dispositifs d'éviction, et de sanctions pénales.

Dans un troisième temps, depuis 2008, les enfants dit témoins sont reconnus comme victimes co-latérales des violences au sein du couple. Les réponses apportées sont encore en cours de construction et le chantier reste entier.

Aujourd'hui, il paraît nécessaire de coordonner la prise en charge globale de la cellule familiale en situation de violences conjugales. L'approche par le couple devient une entrée supplémentaire pour accompagner ces familles.

Ainsi, l'évolution de la prévention et de la lutte contre les violences conjugales s'effectue vers un élargissement du champ d'intervention, passant de la personne victime au système conjugal puis familial.



La journée Internationale de Lutte contre les Violences faites aux Femmes dans le Pas-de-Calais



Dans le prolongement du colloque organisé le 25 novembre 2010, l'association Accueil Neuf de Cœur, porteuse de l'expérimentation « Réseau de Prévention et de Lutte contre les violences conjugales de l'arrondissement de Lens », organise une journée de travaux, intitulée « Quand le couple se conjugue en violences, peut-on parler d'amour ? ». Cette journée se déroule au Centre Culturel Evasion de Noyelles-

sous-Lens de 09h00 à 16h30 le 25 novembre 2011.

Ouverte par Madame le Sous-Préfet d'arrondissement et Madame Lamy, Procureur près le TGI de Béthune, l'objectif est de présenter l'approche des violences conjugales du point de vue du couple aux professionnels présents.

La journée d'étude de l'Accueil Neuf de Cœur



La Mission Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité et l'association Le Mouvement du Nid co-organisent la conférence « Prostitution : putain de galère ! » le **26 janvier 2012**, de 9h à 16h en grande salle panoramique de la DDCS du Pas-de-Calais. Sur le département, si des cas de prostitution de rue ne sont pas recensés, plusieurs situations ont été repérées par les associations spécialisées, les Maisons Départementales de la Solidarité, les CHRS, les IUT et universités. Pour la plupart des cas, il s'agit principalement de prostitution de fin de mois, et/ou de prostitution dans les pays limitrophes, en particulier en Belgique.

L'objectif de cette journée est double :

- informer les professionnels pouvant être en contact avec les prostitués/es afin d'aider au repérage et à l'accompagnement de ces personnes
- définir collectivement les grands axes de travail à poursuivre durant l'année 2012.

Les inscriptions sont à transmettre par courriel : nathalie.seys@pas-de-calais.gouv.fr.



Les élus de la Communauté de Communes du Saint-Polois s'engagent dans la lutte contre les violences intrafamiliales et violences faites aux femmes : un regard d'avenir et des exigences au présent

Chaque année, les violences intrafamiliales constituent à elles seules 10% des faits révélés par la gendarmerie locale sur le territoire du Saint-Polois. A ces statistiques préoccupantes s'ajoute la certitude que de nombreuses situations demeurent à ce jour, inconnues des autorités administratives et judiciaires.

Au regard du caractère dé-

lictuel voire criminel des violences conjugales, de leurs répercussions sur les enfants, de l'auto-alimentation du phénomène (une victime de coups a 8 fois plus de risque d'être auteur de coups) et de son coût social (arrêts maladies, frais médicaux, frais de police, de justice, d'incarcération ...), les élus ont souhaité participer à la construction d'une politique publique locale d'action contre les violences faites aux femmes, l'animer et en coordonner sa mise en œuvre. C'est donc avec un regard d'avenir et des exigences au présent - la protection de la société et la bonne gestion des deniers publics - que les élus ont porté cette thématique au sein d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du Saint-Polois, instance particulièrement indiquée pour faire le lien entre prévention, répression et solidarité. 4 priorités y ont été définies et seront poursuivies jusqu'en 2013 : (1) favoriser la pro activité en termes de repérage (2) faciliter le signalement (3) offrir aux victimes un accompagnement de proximité et (4) agir sur les causes et non les conséquences du phénomène.

Vendredi 25 novembre 2011, action « coup de poing » sur le Saint Polois (mais point de coups !)

En tant que phénomène de société, la prévention doit être menée dès le plus jeune âge pour être opérante. Pour les élus, techniciens de la fonction publique, membres d'associations, chefs d'établissement, enseignants, psychologues, assistantes sociales, infirmières, CPE, comédiens et parents d'élèves, il s'agissait de démontrer l'absence de fatalité des violences et faire réfléchir les auteurs de micro violences, d'une part, appuyer les acteurs de droit commun dans leurs pratiques et libérer la parole des victimes d'autre part. A partir d'une représentation théâtrale et d'un débat animé par des binômes adultes autour d'un sujet « qu'est-ce que la violence ? », 300 jeunes scolarisés en 5ème, section d'enseignement général et professionnel adapté et en unité locale d'inclusion scolaire, ont été amenés, ce vendredi, à réfléchir, de façon interactive, sur les causes, les conséquences et les différentes formes que peut prendre la violence. A l'issue des 3 sessions d'1H30, chaque élève a nourri un mur géant de post-it colorés sur lequel il a exprimé sa définition de la violence par un mot, une phrase, un dessin. Repris par les comédiens lors d'une ultime saynète, ce travail sera poursuivi par les équipes éducatives, plaquette de prévention à l'appui. Afin



de prévenir la culpabilité des enfants qui, dans le cadre de violences intrafamiliales, pensent à tort qu'il en va de leur responsabilité de sortir leurs parents de la violence, un courrier a également été remis aux parents. Les binômes, issus de cultures professionnelles variées (Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais, Conseil Général, Communauté de Communes du Saint-Polois, collègues, associations d'aides aux victimes, gendarmerie, centre médico-psycho-pédagogique, parents d'élèves) ont été préalablement sensibilisés par l'association d'aide aux victimes AVIJ 62 et le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles dans un double objectif (1) qualifier les binômes de droit commun dans la perspective d'accompagner au mieux la réflexion et les éventuelles demandes ou confidences des élèves au cours des débats (2) favoriser le réseau entre professionnels de droit commun et spécialisés. Prochaine étape : organiser des animations à l'attention des écoles et poursuivre la sensibilisation des professionnels de droits commun et des habitants dans le cadre de la journée internationale des femmes.

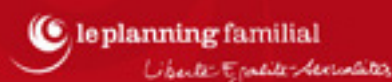
Claire BOURGUIGNON Coordinatrice du CISPD du Saint-Polois

La conférence régionale des CIDFF

L'Union Régionale des Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Nord-Pas-de-Calais organise le 25 novembre 2011 en salle des fêtes de l'Hôtel de ville d'Arras une journée d'échanges qui se déroulera en 2 temps:

Une matinée «Tables Rondes» où seront traités : la mise en œuvre de l'ordonnance de protection, la collaboration des CIDFF avec les Brigades de Protection de la famille/bureau aide aux victimes, les enfants témoins/enfants victimes.

La projection du film « Darling » de C.CARRIERE suivie d'un débat au Cinemovida d'Arras. Cette séance est ouverte au public.



Le planning familial :

Nous avons le plaisir de vous informer de la réouverture des permanences du Mouvement Français du Planning Familial au centre Léon Jouhaux de Lens les lundis de 14 à 18 heures et vendredis de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures.



Madame Thibaut, vous êtes Chargée de Mission Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité en DDCS du Nord. Vous assurez la promotion de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes sur ce département depuis presque vingt ans. Quelles ont été les avancées, les actions, les lois qui vous ont le plus marquées ?

Effectivement même si le chemin à parcourir reste long pour arriver à une réelle égalité des chances entre les femmes et les hommes, la situation a beaucoup évolué. Les avancées sont considérables. C'est anecdotique mais les premières années nous devions nous battre par exemple pour obtenir des statistiques sexuées sur l'emploi des femmes. Les lois, les conventions interministérielles, les directives internationales, européennes et nationales, les études sur le sujet, ont permis d'inscrire progressivement cette politique

de manière transversale. Ainsi en 1995 lors de la 4^{ème} conférence mondiale sur les femmes, organisée par les Nations Unies à Pékin, l'Union Européenne sous la pression notamment des françaises, a porté les réflexions et propositions sur la participation des femmes aux prises de décision dans tous les organes publics et politiques. C'est lors de cette conférence qu'un nouvel objectif stratégique apparaît pour promouvoir la lutte contre les inégalités : le "gender mainstreaming". Il sera décisif pour faire monter en puissance les actions d'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

Dans le domaine de l'emploi aussi les choses ont bougé: les femmes ont massivement investi le marché du travail, et après la loi de 1983 sur l'égalité professionnelle, celle du 23 mars 2006, la conférence de 2007 et la loi du 9 novembre 2010 des leviers ont été actionnés pour réduire les écarts salariaux au sein des entreprises.

Tous les champs d'intervention, l'accès des femmes aux prises de décisions, l'égalité en droits et en dignité, l'égalité professionnelle se sont vus renforcés, et même s'il reste beaucoup à faire, s'il faut rester toujours vigilant pour préserver les avancées acquises, je constate que les réseaux et les partenariats se sont multipliés pour contribuer à résorber ces inégalités.

Aujourd'hui vous animez la « commission départementale de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes » pouvez-vous nous expliquer en quoi cela consiste ? Et quels sont les objectifs de cette commission ?

Cette commission, présidée dans le Nord par le Préfet Délégué à l'Égalité des Chances, réunit l'ensemble des partenaires institutionnels (pour l'Etat : la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et ses services Hébergement, Logement, Politique de la Ville, la Justice, les services de Police, la Gendarmerie, le Rectorat, la DIRECCTE) le Conseil Général du Nord, l'Unité médico judiciaire du CHR, le Conseil de l'Ordre des médecins, le Conseil de l'Ordre des Avocats, les 4 référentes violences faites aux femmes nommées par le Préfet depuis 2009, et l'ensemble des associations spécialisées sur cette thématique dans le département.

Son objectif est de coordonner et de renforcer l'action de tous ces acteurs pour prévenir ces violences et de faciliter le parcours de retour à l'autonomie des femmes victimes de violences (conjugales, viols, mutilations sexuelles, mariages forcés, violences au travail, prostitution). Cette commission s'appuie depuis 2005 sur les plans triennaux nationaux. Elle a ainsi vu son action monter en puissance depuis 2008 avec la signature d'un protocole d'accord engageant l'ensemble des partenaires. Très active, elle se réunit une à deux fois par an. Le 16 novembre dernier elle a fait le bilan des actions de chacun, donné les dernières statistiques. Les référentes départementales ont pu y décrire les freins rencontrés par les femmes dans leur parcours vers l'autonomie, freins spécifiques aux zones rurales. Enfin des pistes d'amélioration des actions ont été préconisées par une proposition d'avenant au protocole pour la période 2011-2013

Enfin, d'après vous, quels sont les grands chantiers de l'égalité entre les femmes et les hommes à entamer dans les années à venir ?

Pour préparer la société de demain :

Le plus vaste chantier, le plus long, tant les résistances sont liées à notre histoire, est celui de la déconstruction des stéréotypes et préjugés sources de ces inégalités.

De nombreuses actions de sensibilisations sont menées depuis plusieurs années notamment dans les collèges et les lycées. C'est en amont, dès le plus jeune âge, là où se construisent les identités qu'il faut intégrer aux politiques éducatives, le respect entre les sexes en luttant contre le sexisme, les violences sexistes et sexuelles et déconstruire les stéréotypes. L'école a un rôle à jouer mais les parents, les médias aussi. Un exemple de ces résistances qui entravent l'égalité des chances entre les filles et les garçons : regardez la plupart des catalogues de jouets pour Noël qui continuent de nous produire des pages roses "filles" qui les préparent à leur futur rôle de femmes d'intérieur, cuisine, planche à repasser, poupées etc... et des pages bleues "garçons" qui impliquent davantage de compétition, de construction, d'innovation. La route est encore longue...

Pour anticiper les difficultés émergentes :

Amenées par les évolutions de notre société deux problématiques devront être traitées dans un futur proche :

- l'amélioration de l'articulation des temps entre vie privée et vie professionnelle (les femmes continuent à assumer les 2/3 du travail domestique !)
- la lutte contre la précarité et la pauvreté des femmes (taux de chômage plus élevé : 10 % en 2010 contre 8,6 pour les hommes, temps partiel un temps de travail au féminin, familles monoparentales.





Plan Interministériel de Lutte contre les violences faites aux femmes 2011-2013 **Le nouveau plan triennal 2011-2013 de lutte contre les violences faites aux femmes, piloté par le ministère des solidarités et de la cohésion sociale, témoigne que la lutte contre les violences faites aux femmes reste une préoccupation majeure du Gouvernement.**

Il est porteur d'une double ambition : maintenir une vigilance collective soutenue et aborder des questions nouvelles. Il prend à nouveau en compte les violences intrafamiliales, les mariages forcés, la polygamie et les mutilations sexuelles et dénonce, pour la première fois, les violences sexistes et sexuelles au travail, les viols et les agressions sexuelles et le recours à la prostitution.

Il se fixe trois priorités : Protection, prévention et solidarité.

PROTECTION : Protéger les victimes directes et indirectes

La prise en charge des femmes victimes de violence et de leurs enfants se fait souvent dans des conditions d'urgence. Un dispositif sécurisant, adapté à chaque histoire et coordonné entre les acteurs sera mis en place dans chaque département. Il comporte trois volets : la labellisation d'accueils de jour, la coordination des professionnels via les dispositifs « référents », et l'étendue des lieux de visite familiale dans les départements n'en disposant pas encore.

PREVENTION : Repérer les violences et éviter la récurrence

Il s'agit dans ce volet d'améliorer le repérage et la prévention des situations de violences.

Plusieurs études sont programmées pour quantifier les phénomènes de violences et évaluer l'efficacité de nos politiques publiques. Elles porteront sur tous les champs du plan.

La problématique des violences sera intégrée aux formations initiale et continue des professionnels. Des modules spécifiques seront développés selon le type de violence et le public visé auprès des magistrats, policiers et gendarmes, travailleurs sociaux et professionnels de santé.

Des actions de sensibilisation aux violences dites coutumières (mariages forcés, mutilations sexuelles féminines) s'adresseront aux personnels des ambassades et des consulats ainsi qu'aux personnels de l'état civil.

SOLIDARITE : Responsabiliser l'ensemble de la société

Les violences faites aux femmes ne concernent pas seulement les victimes. Elles sont affaire de solidarité, de cohésion sociale et relèvent de la responsabilité citoyenne des personnes témoins.

Trois campagnes de communication seront lancées dans les mois à venir à destination du grand public. La 1ère, en 2011, concernera les viols et les agressions sexuelles rappelant notamment l'existence du numéro « SOS Viols Informations » 0800.05.95.95.

La prévention et la sensibilisation en direction des jeunes seront amplifiées en milieu scolaire. A cet effet, l'inscription de cette thématique sera notamment rendue obligatoire dans les projets d'établissement. Des outils dématérialisés seront conçus pour assister le corps enseignant.

**METTONS FIN
AU CYCLE
DE LA VIOLENCE**

VIOLENCES FEMMES INFO 
APPELEZ LE
3919*
UN NUMÉRO POUR VOUS ACCOMPAGNER
ET VOUS ORIENTER.
*Appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe.